



Département du Finistère Commune de CLOHARS FOUESNANT

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) 5.5 – ZONES DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES



Prescription de l'élaboration du P.L.U par le Conseil Municipal le : 21 mai 2012
Débat du P.A.D.D en Conseil Municipal le : 17 décembre 2012
Arrêt du P.L.U en Conseil Municipal le : 17 décembre 2013
Approbation du P.L.U en Conseil Municipal le : 03 novembre 2015
P.L.U rendu exécutoire le : 13 janvier 2016



J. QUERELOU – Paysagiste DPLG
11, rue Pierre Caussy – 29000 QUIMPER
Tél : 02.98.64.93.31 – Fax : 02.98.64.83.14
querelou.jacques@wanadoo.fr



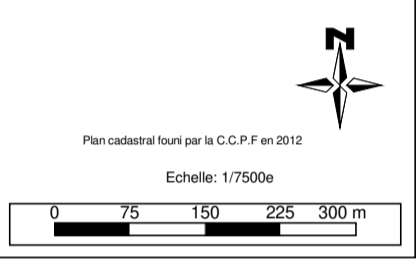
LE ROY – GOURVENNEC – PRIEUR
Cabinet d'Avocats en droits publics
8, rue Voltaire – 29200 BREST
Tél : 02.98.80.28.17 – Fax : 02.98.80.91.64
Contact@lgp-avocats.fr

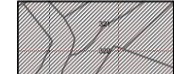
P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE CLOHARS FOUESNANT



5.5: LES ZONES DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Révision prescrite par délibération du CM le: 21 mai 2012
Débat préalable organisé en CM le: 17 décembre 2012
PLU arrêté par délibération du CM le: 17 décembre 2013
PLU approuvé par délibération du CM le: 3 novembre 2015
PLU rendu exécutoire le: _____



 Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles

